

# Transferts d'armement et gestion des conflits : le cas de la guerre Iran-Irak (Partie 1)

**Keith Krause**

Au lendemain de la guerre survenue à la suite de l'invasion du Koweït, le contrôle des exportations d'armes vers le golfe Persique a fait l'objet d'une attention plus marquée. Les conflits qui ont provoqué deux guerres majeures au cours de ces douze dernières années sont sans nul doute profondément enracinés dans la région, toutefois, l'idée selon laquelle les grands fournisseurs d'armes ont contribué à exacerber cet état de fait par des transferts d'armement dans le Golfe [1], s'est largement répandue. Des restrictions portant sur la ventes d'armes ont été envisagées, mais les propositions avancées jusqu'ici ont été rejetées. En février 1991, le secrétaire d'état américain James Baker affirmait "que le temps est venu d'essayer de réduire le flux d'armes à destination d'une région déjà trop militarisée". Toutefois dans une déclaration faite au mois de mars, le Président Bush précisait que le contrôle des armes ne signifiait pas pour les Américains un refus systématique de vendre de l'armement ; le secrétaire à la Défense Dick Cheney annonçait par la suite que le contrôle exercé sur le Moyen-Orient ne porterait que sur les missiles balistiques, les armes chimiques et nucléaires [2]. En dépit d'une apparente contradiction, ces déclarations reconnaissent que la sécurité dans le golfe Persique dépend de plus en plus du niveau d'armement et des transferts d'armes, mais que les états de la région se doivent de répondre à des impératifs légitimes de sécurité.

Il est plus important encore de constater qu'au regard de ces déclarations il règne une certaine confusion sur le rôle que devraient jouer les transferts d'armes dans les stratégies des puissances étrangères, stratégies visant à atténuer l'impact déstabilisant de ces transferts dans la région. Afin de lever cette confusion, je m'appliquerai à présenter ici l'exemple d'un cas détaillé des tentatives entreprises par des puissances étrangères pour gérer ou résoudre la première guerre du Golfe, celle qui a opposé entre 1980 et 1988 l'Iran à l'Irak. L'invasion du Koweït conséquence directe de cette guerre, et l'incapacité des puissances étrangères à mettre un terme à ce conflit de huit ans contribua à la destruction de l'Irak que l'invasion du Koweït était censée compenser.

L'engagement des puissances étrangères dans la guerre Iran-Irak ne fut pas toujours très rationnel et leurs efforts directs pour gérer ou

résoudre le conflit ont été, dans une large mesure, marqués par l'échec. Cependant leurs tentatives de mettre fin aux combats ont fait apparaître clairement que les relations basées sur les transferts d'armement pouvaient être l'un des moyens susceptible d'influencer l'orientation de la politique extérieure des clients ou l'issue des conflits. Dès lors, si la manipulation des vannes du commerce des armes n'est pas toujours un outil efficace, son influence reconnue a néanmoins permis de justifier l'établissement et le maintien de relations dans le domaine des transferts d'armes [3], en période de conflit.

C'est uniquement au cours de la dernière année de combats que la diplomatie internationale, par l'intermédiaire de la résolution 598 des Nations Unies, a réussi, finalement, à imposer un embargo militaire à l'Iran. En dépit de l'absence d'un réel consensus sur l'embargo, l'acceptation peu de temps après, par l'Iran, des termes du cessez-le-feu, tels qu'ils étaient énoncés dans la résolution conduisit la communauté à conclure que la menace d'un embargo (combiné à des efforts partiels antérieurs) avait joué un rôle majeur dans la fin de la guerre. Elle constituerait dans ce cas une exception d'importance parmi toute la série des embargos ratés. On pourrait aussi en conclure que l'utilité des relations nées du commerce des armes, en tant qu'instrument de politique étrangère, est relativement importante et qu'à l'avenir, les tentatives de gestion de conflit dans le Golfe devrait s'appuyer sur les transferts d'armement.

Mon objectif sera de démontrer que cette hypothèse est pertinente mais pas dans le sens communément avancé par les dirigeants ou les experts. Prenant comme point de départ les transferts d'armes, j'orienterai mon étude sur quatre aspects de la relation complexe existant entre ces mêmes transferts et la sécurité régionale dans le Golfe : de quelle façon les manipulations directes des relations basées sur les transferts d'armes ont-elles affecté la conduite de la guerre Iran-Irak ? Quel fut l'impact de la menace d'un embargo sur les armes sur la fin du combat ? Comment les systèmes d'approvisionnement régionaux et globaux ont-ils évolué entre 1980 et 1988 ? Quelles sont les éventuelles possibilités qui permettraient la constitution d'un "régime" de sécurité régionale régulant les transferts d'armement dans le Golfe et garantissant les intérêts des grandes puissances dans la région ? Les questions abordées par cette étude permettront une meilleure compréhension des transferts d'armements effectués lors d'un conflit. L'analyse des conséquences de l'engagement d'une grande puissance dans les conflits régionaux, prolongés peut s'effectuer soit à partir de l'examen des buts que se fixent les différentes parties étrangères, soit au regard des moyens utilisés pour

atteindre ces buts ou de l'impact relatif des influences exercées [4]. Je démontrerai ici que de ces trois questions concernant le conflit Iran-Irak, émergent deux conceptions différentes de la nature de l'influence que les puissances étrangères exercent sur leurs clients. L'évolution des transferts d'armes dans la région du Golfe

Avant 1971, la sécurité de la Péninsule arabe était placée sous la responsabilité des Britanniques, les forces stationnées dans la région étant essentiellement réduites à de petites unités de police au rôle limité, sauf en Iran et en Irak. Ce dernier était client de l'Union soviétique depuis 1958, date à laquelle la monarchie pro-britannique fut renversée. L'Iran, quant à lui, a développé des liens privilégiés avec les Etats-Unis, après la chute du régime de Mossadegh en 1953 [5] et ce, malgré une tutelle partagée entre les Américains et les Britanniques. Les transferts d'armes débutèrent avec l'établissement de ces liens. L'Iran et l'Irak acquirent la quasi totalité de leurs armes par l'intermédiaire des super puissances dont ils dépendaient respectivement dans les années 60 et 70. L'Irak reçut l'équivalent, environ, de 742 millions de dollars d'armes soviétiques, entre 1964 et 1973, et l'Iran, 670 millions de dollars d'aide militaire américaine entre 1950 et 1966 [6]. Les liens unissant les Etats-Unis à l'Arabie Saoudite remontent à la Seconde Guerre mondiale mais les premières acquisitions d'armes américaines par ce pays datent de 1974. En ce qui concerne les autres états du Golfe (Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Yémen, émirats Arabes Unis), seuls quelques rares achats ont été effectués durant les années soixante, la plupart de ces pays n'obtenant leur indépendance qu'avec le départ du Golfe des Britanniques.

Les années 70 témoignèrent en revanche d'une militarisation massive de la région : on estime à 45 milliards de dollars environ le montant des armes transférées dans le Golfe, ce qui représente 18 % de la totalité des transferts. L'Iran et l'Irak acquirent respectivement pour 17 et 14 milliards de dollars d'armes (totalisant ainsi à eux deux 69 % des achats effectués par les pays du Golfe). L'Arabie Saoudite dépensa quant à elle 8 milliards de dollars, les autres états finirent par suivre le mouvement. Notons toutefois que proportionnellement à la population et aux forces armées, les Saoudiens et les Koweïtiens furent les plus gros acheteurs. L'Union soviétique et les Etats-Unis fournirent à eux deux 70 % des armes importées par les pays de la région de 1975 à 1979, les autres fournisseurs importants étant la Grande-Bretagne, la France, l'ancienne RFA, l'Italie (21 % du total des transferts d'armes). 91 % des armes achetées provenaient donc des pays membres de l'OTAN ou du Pacte de Varsovie.

Le tableau ci-dessous résume l'expansion de l'arsenal militaire dans la région du Golfe de 1970-1971 à 1991.

Tableau [7]

L'expansion des arsenaux dans le golfe Persique 1970-1991

1970-71	1975-76	1980-81	1985-86	1990-91	MBT	70	2	805	6	408	5
797	8	285	AFV	380	4	116	5	979	8	892	17
556	Combat	A/C	372	765	1	227	1	213	1	467	Hélicoptères
113	410	1	295	650	1	341	Navires de	Guerre	11	11	12
18	21										

On aurait pu croire que l'état de dépendance et que le caractère duopolistique du marché permettraient aux principaux fournisseurs d'armes de réagir avec force et de prendre des mesures appropriées lorsque la guerre éclata. D'ailleurs la plupart des experts prétendent que le contrôle effectué par les vendeurs sur les pièces détachées, sur le remplacement des équipements dépassés ou détruits et sur l'évolution qualitative des armes déployées, constitue très souvent un élément déterminant dans l'issue des conflits qui opposent des pays militairement dépendants [8]. Mais nous verrons que l'influence supposée que peuvent exercer les marchands d'armes sur les pays non autonomes militairement, fut plus apparente que réelle. Ceci apparaît clairement lorsque l'on examine les tentatives de manipulation des livraisons d'armes opérées par les fournisseurs et les modifications des plans d'acquisitions des acheteurs provoquées par la guerre.

### **Tentatives de modification du cours de la guerre, 1980-1987**

Lorsque la guerre débuta, l'Iran n'était plus, depuis peu de temps, un client de l'Amérique, en outre la politique occidentale de neutralité impliquait de la part des Etats-Unis et des autres pays occidentaux la suspension des transferts d'armement vers les deux belligérants. Pourtant, les Etats-Unis reconsidérèrent, dès octobre 1980, leur politique d'approvisionnement de l'Iran en pièces détachées, partant du principe que si le pays subissait une défaite, l'Union soviétique en tirerait une victoire stratégique ; par ailleurs, les Etats-Unis se devaient de rétablir un certain équilibre [9] puisque les Soviétiques approvisionnaient de leur côté l'Irak. Cependant après l'échec de l'invasion irakienne, la politique américaine consista à inciter l'Iran à modifier ses desseins militaires, de façon à le forcer à participer à des négociations, grâce entre autre à la suppression de l'apport de toute infrastructure militaire.

## **Pouvoir de marchandage et pouvoir structurel**

La politique américaine fut guidée par deux principes qui sont sensés avoir un certain impact et produire des résultats. Le premier, le plus direct, tend à altérer le rapport coût/avantage associé à des options spécifiques, dans le but d'obtenir une soumission à court terme. Cette pression directe pourra être qualifiée de bargaining power ou pouvoir de marchandage. Elle implique, en définitive, que le transfert d'armement soit utilisé comme l'instrument d'une menace de punition, et comme une promesse de récompense. Le second moyen de pression vise lui, à altérer l'éventail des options militaires et stratégiques proposé aux clients (ou de faire en sorte que cet éventail plus ou moins coûteux modifie leurs options). Les puissances étrangères peuvent ainsi tenter de modifier la "structure" de l'environnement sécuritaire de la région, pour infléchir certaines orientations militaires du calendrier, et peser ainsi sur les buts militaires et politiques. Cette tactique peut être mise en pratique par la livraison, ou la non-livraison, aux pays directement impliqués ou à d'autres pays de la région, de systèmes d'armes susceptibles de faciliter ou d'empêcher certaines stratégies militaires. Ce mécanisme de pression n'implique pas de menaces spécifiques de punition ou de promesse de récompense et pourra être qualifié de pouvoir structurel [10]. L'utilisation de ce pouvoir aboutit probablement à de meilleurs résultats car, moins apparent, il est susceptible de rencontrer moins d'opposition de la part des pays visés. Ajoutons toutefois que la trace de ce type de pression est beaucoup plus difficile à retrouver. La meilleure manière d'illustrer le cas posé par la guerre Iran-Irak est l'utilisation d'alternative historique : imaginons d'une part un régime révolutionnaire iranien faible auquel le parti Tudeh (communiste) aurait appartenu. Cela aurait facilité grandement les possibilités d'influence de l'Union soviétique. L'Irak n'aurait alors certainement pas survécu à un retrait brutal du soutien soviétique si ce dernier s'était porté sur l'Iran [11]. D'autre part, il ne fait aucun doute que si l'attaque irakienne s'était produite à l'époque du Shah d'Iran un flux d'armes occidentales aurait déferlé, et qu'un tel conflit aurait pu être l'enjeu d'une confrontation totale entre l'Est et l'Ouest.

Peut-on trouver trace de tentatives de l'utilisation de l'une de ces deux formes d'influence par les grandes puissances pendant le conflit Iran-Irak ? Du côté occidental, avant l'opération Staunch de 1984, les tentatives d'un recours au "marchandage" afin de modifier les politiques poursuivies jusque-là, furent peu nombreuses. Ceci est dû en partie au fait qu'aucun état occidental n'était le fournisseur principal de l'un ou l'autre des belligérants. Deux exemples peuvent néanmoins

illustrer ce recours au marchandage, quoique situés dans une perspective légèrement différente de la nôtre : l'accord "des armes pour les otages H passé par les Américains (si tant est que la libération des otages ait pu justifier cet imbroglio), et la libération récente des otages français en mai 1988 (libération qui fut accompagnée d'une rumeur selon laquelle des promesses de vente future d'armes destinées à l'Iran ou du moins d'une réduction de celles destinées à l'Irak, avaient été faites [12]. Quoi qu'il en soit, ces deux exemples illustrent l'étendue limitée de l'influence du pouvoir de marchandage occidental.

### **Efficacité du pouvoir de marchandage ?**

Les tentatives soviétiques de marchandage furent plus nombreuses. Soucieux de rétablir de bonnes relations avec l'Iran, afin notamment de bénéficier des faveurs du nouveau régime, et de contenir leur client irakien aventureux, les Soviétiques suspendirent leurs livraisons d'armes à l'Irak lorsque la guerre éclata. Cette interruption des livraisons concernait également les armes ayant déjà fait l'objet de contrats et fut accompagnée semble-t-il de pressions sur l'Irak afin que ce dernier cesse le combat. Toutefois, la pause observée dans l'avancée irakienne ne fut pas le résultat d'une pression soviétique ou de menaces de restrictions sur l'approvisionnement en armes du pays : "le comportement militaire de l'Irak suggère que Bagdad était persuadé que la simple pénétration du Khouzistan aurait suffi à lui assurer une victoire rapide et à peu de frais" [13]. Une telle conviction laisse à penser que la pression soviétique exercée sur l'approvisionnement en armes de l'Irak ne fut pas importante et qu'elle pouvait ainsi être ignorée. Parallèlement, l'Union soviétique proposa à l'Iran de lui vendre des armes en devises fortes, en 1980-1981, mais l'offre fut déclinée, l'Iran préférant à l'époque, sacrifier son efficacité militaire afin de mieux préserver son indépendance politique et militaire [14]. Les Soviétiques eurent plus de succès lorsqu'ils décidèrent de suspendre leurs livraisons d'armes à l'Irak pour forcer celui-ci à interrompre ces bombardements, durant la seconde guerre des villes en mars 1985 [15]. Toutefois, cette mesure n'empêcha pas l'Irak de reprendre ces attaques (grâce à des missiles soviétiques modifiés) en mars 1988. Enfin, l'URSS fit également pression sur l'Irak pour que ce dernier revienne sur sa condamnation sans appel de l'invasion de l'Afghanistan. Les résultats furent une fois de plus, peu fructueux. Il ressort de ces exemples que l'utilité du recours aux transferts d'armements comme instrument d'un pouvoir de marchandage paraît limitée. D'autres exemples peuvent ne pas avoir été portés à la connaissance du public, mais aucune de ces illustrations

du pouvoir de "marchandage" ne semble avoir véritablement affecté les tactiques de combat sur le terrain, ou les cibles militaires et politiques des belligérants.

La perspective évolue dès lors que l'on se place dans le cadre du "pouvoir structurel". Tout en reconnaissant la nature plus spéculative de l'analyse en terme d'alternative historique du genre : Que se serait-il passé si les routes de l'approvisionnement en armes avaient été libres ? On pourrait penser que cette forme d'utilisation des transferts d'armes a eu un impact plus important sur le modelage et la limitation des options tactiques et stratégiques des combattants que les tentatives d'exercer un pouvoir de marchandage.

### **Efficacité du pouvoir structurel ?**

L'embargo sur les armes à destination de l'Irak (de 1980-82) décrété par l'Union soviétique coïncida avec l'inversion des tendances observées dans le pays ; la décision soviétique a semble-t-il influencé la stratégie de l'Irak, ce dernier passant d'une politique offensive à une politique défensive. La volonté de l'Irak de ne pas utiliser ses forces aériennes au début du conflit (les avions furent mis hors de portée des attaques iraniennes) tend à prouver également que l'anticipation de certaines réductions ait pu affecter les tactiques militaires. Toutefois pour certains observateurs, c'est avant tout l'incompétence des dirigeants militaires irakiens qui expliquerait les choix tactiques poursuivis par ce pays durant la guerre [16]. Saddam Hussein ménagea à la fois les hommes et les équipements, refusant d'accepter les victimes nécessaires à la défaite militaire de l'Iran. S'il avait été intéressé uniquement par les matériels militaires, il aurait, à n'en point douter, porté toute son attention sur les problèmes posés par l'approvisionnement en armes de son pays. Le fait qu'il se soit inquiété des deux aspects suggère donc l'existence d'autres facteurs beaucoup plus déterminants.

Du côté iranien l'évolution de la tendance au détriment de l'Irak a été rendue possible grâce à l'intervention de forces (les Pasdaran) et par le recours à des tactiques (vagues humaines), peu conventionnelles en définitive, et non par l'utilisation des armements classiques. En fait, ce renversement s'est opéré en dépit de l'insuffisance des approvisionnements, particulièrement sensible dans les forces armées aériennes qui ne disposaient que d'une centaine d'appareils opérationnels pour un mois de combats [17].

Comme la stratégie des belligérants s'orientait en fonction d'avancées effectuées sur un front relativement statique, la disponibilité des armes devint un facteur plus déterminant dans la conduite de la guerre. Dès l'été 1982, l'Irak fut confronté à de graves difficultés au sol, mais tira avantage de la détérioration des forces aériennes iraniennes pour multiplier ses attaques contre les tankers et les installations pétrolières [18]. L'embargo occidental eut certainement quelques effets, certes pas directement sur les orientations iraniennes mais plutôt sur les options militaires du pays (le maintien du contrôle de son espace aérien par exemple). L'aisance irakienne fut aussi probablement liée à la réouverture des vannes de l'armement soviétique.

Dès 1984, les états occidentaux avaient accordé un soutien tacite à l'Irak, tout au moins juste suffisant pour maintenir la situation dans une impasse. Cela exigeait un arrêt des livraisons d'armes à l'Iran. Les Etats-Unis lancèrent l'opération Staunch dans ce but. Les dirigeants américains affirment à ce propos, avoir effectué quarante démarches auprès de vingt pays. Le montant total des armes à destination de l'Iran passa de 1 milliard de dollars en 1984 (15 fournisseurs) à 200 millions de dollars en 1987 [19] (6 fournisseurs : états d'Europe de l'Ouest). L'Iran fut alors obligé de traiter avec des fournisseurs tels que la Corée du Nord, la Chine et d'avoir recours de façon importante aux marchés "noir" et "gris". Même si les restrictions apportées par l'opération Staunch ont pu largement être contournées, elle a limité effectivement les acquisitions d'armes sophistiquées de l'Iran, affectant ainsi ses options militaires tactiques. A l'hiver 86, l'aviation iranienne semblait être réduite à quarante avions complètement opérationnels, et à un total de 80 à 100 appareils capables d'effectuer certains types d'opérations [20]. Les tactiques iraniennes de combat naval, basées sur l'utilisation de petits bateaux, de plates-formes pétrolières, d'explosifs conventionnels et de mines flottantes illustrent également les conséquences de la suspension de l'approvisionnement en armes sur les tactiques militaires.

L'Irak, quant à lui, vit s'ouvrir les vannes du commerce avec l'Ouest et l'Union soviétique. Cette dernière lui fournit de grandes quantités de chars (y compris des T 72) et d'avions (et notamment des Mig-29) entre 1983 et 1986. La France, elle, devint le premier vendeur d'armes de l'Irak à l'Ouest. Il est probable que dès 1981 (et de façon certaine dès 1982) la France rompit l'embargo occidental sur les armes en fournissant notamment des Mirages F-1 à l'Irak. Entre 1981 et 1988, elle lui vendit l'équivalent de 6 à 7 milliards de dollars d'armes (Mirages F-1, missiles Exocet et Roland). D'autres alliés des



Occidentaux, comme l'Arabie Saoudite et l'égypte apportèrent également leurs soutiens (surtout financier) à l'Irak [21]. Les transferts d'armes ainsi effectués garantirent de façon effective la survie du pays, qui, en août 1986, après six ans de guerre et trois ans d'accès relativement libre aux armes sophistiquées et l'embargo partiel contre l'Iran était au bord de l'effondrement militaire. "L'incapacité irakienne de convertir ses ressources en matériel en atouts militaires déterminants, afin d'influer sur l'issue de la guerre était frappante" [22]. Le combat aérien fut l'exemple le plus marquant de cet échec. Après la livraison des Supers étendards français (armés d'Exocets) à la fin de l'année 1983 l'Irak multiplia ses attaques contre les navires iraniens. Ces attaques affaiblirent réellement l'économie iranienne, toutefois, les offensives lancées par l'Iran en octobre 1984 et mars 1985 indiquent que les grandes orientations militaires du pays ne furent nullement altérées. L'acquisition de bombardiers soviétiques, entre 1983 et 1986, permit aux Irakiens une augmentation significative de leurs bombardements, mais là aussi sans grands résultats. L'opération Staunch et l'ouverture à l'Irak de la route de l'armement n'ont pas réussi à handicaper militairement l'Iran, ni même à le pousser à accepter un cessez-le-feu entre 1984 et 1987.

[Lire la suite](#)

Directeur adjoint du Centre d'Etudes Internationales et Stratégiques,  
Maître de conférences de sciences politiques à l'Université de York à  
Toronto

---

[1] Cf. la déclaration du Premier ministre canadien Brian Mulroney à la conférence à la presse donnée avec George Bush, le 14 mars 1991.

[2] Cf. Newsweek, 6 avril 1991. Voir aussi Globe and Mail, 30 mai 1991, pour ce qui concerne l'initiative américaine la plus récente.

[3] Pour une déclaration qui justifie clairement le maintien des transferts d'armements, cf. Cyrus Vance, "Report to Congress on Arms Transfer Policy", 30 juin 1977, résumé par Paul Hammond et al, *The Reluctant Supplier*, Cambridge : Oelgeschlager Gunn and Hain (1983), pp. 32-33. Même si nous n'avons pas de déclarations identiques pour l'Union soviétique, ses tentatives de pression sur ces clients suggèrent que des justifications similaires ont été avancées. Voir aussi Michael Klare, "Soviet Arms Transfers to the Third World", *Bulletin of Atomic Scientists*, (mai 1984), pp. 28-29 ; Mark Kramer, "Soviet Arms

Transfers to the Third World", *Problems of Communism*, vol. 36 (september/october 1987), pp. 52-68.

[4] Le problème, et l'absence en général d'études sur le sujet, est développée par Robert Harkavy, "Arms Resupply During Conflict : A Framework for Analysis", *Jerusalem Journal of International Relations*, vol. 7, n° 3 (1985), pp. 5-37. Voir aussi Stephanie Neuman, *Military Assistance in Recent Wars*, Washington : Center for International and Strategic Studies, 1986 ; Keith Krause, "Military Statecraft : Power and Influence in Soviet and American Arms Transfer Relationships", *International Studies Quarterly*, 35 :3, september 1991, pp. 313-336 ; Stephanie Neuman, "Aid, Arms and the Superpowers", *Foreign Affairs Pol.* 66 (1988), pp. 1044-1066.

[5] Pour un bon résumé des relations militaires dans la région avant 1971, voir Anthony Cordesman, *The Gulf and the Search for Strategic Stability*, Londres : Mansell Pub, 1984, pp. 85-147, 394-425. Voir aussi Bruce Kuniholm, *The Origins of the Cold War in the Middle-East*, Princeton : Princeton University Press, 1980.

[6] J.C. Hurewitz, *Soviet-American Rivalry in the Middle East*, New York : Praeger, 1969, p. 29 ; United States Arms Control and Disarmament Agency, *World Military Expenditures and Arms Transfers, 1963-73*, Washington : ACDA, 1974 p. 70 (cité ci-après comme ACDA, WMEAT). Les données suivent le cours du dollars. Pour des détails sur les relations USA-Arabie Saoudite, voir Anthony Cordesman, *op.cit.*, pp. 122-192.

[7] Note : Les données contenues dans *Military Balance*, sont souvent ambiguës et méritent certaines corrections.. Ces chiffres indiquent simplement une tendance. J'exprime ici ma gratitude à Ken Boutin pour la compilation de ces données.

[8] Cf. Robert Harkavy *op. cit.*, p. 6.

[9] *New York Times*, 19-22 octobre 1990, cité dans "The Altitudes of the Super-powers towards the Gulf", tiré de M.S. El Azhary, *The Iran-Iraq War*, Londres : Croom Helm, 1984, p. 92. Voir Ephraim Karsh, *The Iran-Iraq War : A Military Analysis*, Adelphi Paper n° 220, Londres : International Institute for Strategic Studies, 1987. Cette étude concerne les premiers temps de la guerre.

[10] Pour une discussion plus approfondie, cf. Keith Krause, op. cit. qui fait intervenir un troisième moyen de pression, le pouvoir hégémonique, non mentionné dans ce texte.

[11] La guerre entre la Somalie et l'éthiopie en 1977 fournit un précédent d'un tel renversement d'alliances.

[12] Concernant L'Iranganate, voir Foreign Policy "Implications of Arms Sales to Iran and the Contra Connection, présentation devant le Committee on Foreign Affairs, House of Representatives, 24 novembre 1986, Sunday Times, 9 novembre 1986. Au sujet du contrat français, voir le Monde, 7 mai 1988. Aucun marché n'a été conclu entre la France et l'Iran, et les livraisons destinées à l'Irak (avant août 1990) furent réduites. En octobre 1980, l'administration Carter parut de même vouloir négocier 240 millions de dollars d'armes déjà commandées, dans la libération des otages de l'ambassade.

[13] Stephen Grummon, *The Iran-Iraq War : Islam Embattled*, New York : Praeger Publishers, 1982, p. 18. Voir aussi Aryeh Yodfat, *The Soviet Union and the Arabian Peninsula*, New York : St Martins, 1983, p. 129 ; Roderic Pitty, "Soviet Perceptions of Iraq", *Middle East Report*, mars-avril 1988 p. 25. A. Yodfat traite de la position de l'Union soviétique et de sa perception des premières années de la Révolution iranienne, pp. 123-8. La colère que nourrit de Saddam Hussein à l'égard de l'Union soviétique et de son ingérence, est nettement perceptible dans la dénonciation du communisme faite 1980, dans laquelle le dirigeant iranien décrit le communisme comme "une vague putride, athéistique, méprisable qui a harcelé l'Irak", voir Adeed et Karen Daiwisha, *The Soviet Union in the Middle East*, Londres : Heinemann, 1982.

[14] Les Soviétiques ont démenti avoir fait cette offre. voir Aryeh Yodfat, op. cit., p. 123 ; Ralph King, *The Iran-Iraq War : Political Implications*, Adelphi Paper 221, Londres : International Institute for Strategic Studies, 1987, p. 48.

[15] Shahram Chubin, "Reflections on the Gulf War", *Survival*, vol. 28, n° 4, juillet/août 1986, p. 317 ; Ephraim Karsh, op. cit., pp. 31-8 ; Aryeh Yodfat, op. cit., pp. 91-2. Il est possible aussi que la guerre des villes se soit terminée suite à l'application par l'Iran de la loi du Talion.

[16] Ephraim Karsh, "The Iran-Iraq war", pp. 15, 19-2, 34-5. L'auteur suggère que les tactiques initiales de l'Irak étaient basées sur une stratégie consciente de "guerre limitée". Voir aussi du même auteur

"Military Lessons of the Gulf War", Orbis, vol. 33, n° 2, printemps 1989 p. 210. Il apparaît que l'Union soviétique joua à l'époque sur les deux tableaux, faisant parvenir des armes à l'Irak dès avril 1981, même si ce soutien fut en définitive assez faible et apporté grâce à l'intermédiaire de parties tiers. Ralph King, op. cit., p. 49.

[17] Ephraim Karsh, "The Iran-Iraq War, pp. 22-8, 37 indique que l'Iran ne pouvait garder plus de 85 appareils (sur un total de 350 appareils avant la guerre) opérationnels à l'été 1982.

[18] Ephraim Karsh, The Iran-Iraq War, p. 26 ; David Segal, "The Iran-Iraq War : A Military Analysis", Foreign Affairs, vol. 66, n° 5, été 1988, pp. 955-960.

[19] Middle East Economic Digest, 19 mars 1988 cité ci-après sous les initiales MEED.

[20] Anthony Cordesman, The Iran-Iraq War and Western Security 1984-87, Londres : Janes Publishing 1987, pp. 114-5. Selon un rapport établi par la Lloyd la dernière attaque aérienne iranienne a eu lieu en août 1986. Voir aussi Globe and Mail, 8 juillet 1988.

[21] Diane Johnstone, "'Little Satan' Stuck in the Arms Export Trap", Middle East Report, septembre-octobre 1987, p. 8. Ces chiffres ne peuvent être comparés à ceux de l'ACDA. Ralph King, p. 43, fait part de contrats de ventes d'armes égyptiennes d'un montant de 1 milliard de dollars pour l'année 1982 et de 2 milliards de dollars pour l'année 1985. L'effort de guerre iranien fut soutenu par des prêts d'un montant total de 35 milliards de dollars, Ralph King, p. 33.

[22] Shahram Chubin, op. cit., p. 316 ; Anthony Cordesman, The Iran-Iraq War pp.88-121.

## **Transferts d'armement et gestion des conflits : le cas de la guerre Iran/Irak (Partie 2)**

### **La résolution 598, la tentative d'embargo, le cessez-le-feu**

#### **La menace d'embargo comme pouvoir de marchandage : un échec**

Les efforts poursuivis avant 1987 pour mettre un terme aux combats donnent une piteuse image des capacités des grandes puissances à arrêter la guerre par la manipulation des transferts d'armes. En juillet néanmoins, les Nations Unies adoptèrent la résolution 598 qui appelait à un cessez-le-feu et à un retour aux frontières internationales. Même si la résolution ne mentionnait pas expressément un embargo, elle appelait le Conseil de Sécurité à "envisager des mesures supplémentaires afin d'assurer l'application de la résolution". A partir du moment où l'Irak acceptait de se plier à cette résolution, la tentative d'instaurer un embargo destiné à obliger les belligérants à se soumettre, visait donc plus directement l'Iran. Les Etats-Unis ont poussé les Occidentaux à renforcer leurs contrôles et tentèrent d'obtenir en même temps des Soviétiques et des Chinois, un accord sur un projet d'embargo. La menace était réelle même si ce projet d'embargo ne fut pas officialisé [1]. Un an plus tard, le 18 juin 1988, l'Iran accepta les termes du cessez-le-feu tels qu'ils étaient énoncés dans la résolution, le conflit prit fin. Il est fort tentant de conclure à l'existence d'une relation directe entre la menace de l'embargo et la soumission de l'Iran à la résolution, bref à croire que les efforts qui ont suivi l'embargo de 1987 illustrent l'efficacité du recours aux relations nées des transferts d'armement, comme instrument de pouvoir de marchandage. Deux réserves peuvent toutefois être émises sur cette présentation des faits.

Premièrement, la menace d'un embargo total n'est pas entièrement crédible. L'accord des Soviétiques ne fut jamais acquis malgré les allusions répétées des dirigeants sur l'adhésion à un embargo [2]. Ajoutons de plus, qu'aucun consensus ne fut obtenu au sein du camp occidental. Même si l'opération Staunch put limiter de manière importante les livraisons d'armes à l'Iran, elles continuèrent au compte-goutte. La Grande-Bretagne, la France, l'Espagne, le Portugal, la Turquie et Israël ont vendu des armes à l'Iran entre 1984 et 1988. D'autres états, comme la Suède, le Canada, l'Italie, l'Autriche et la Suisse sont impliqués dans des accords très variés. Le service des Douanes et le Département de la justice américains ont découvert plus

de 100 tentatives iraniennes d'achats de pièces d'avions et de missiles aux Etats-Unis [3]. L'échec de tous les efforts précédents portant sur des contrôles multilatéraux du marché de l'armement, ne pouvait que persuader les Iraniens de l'improbabilité de l'instauration d'un embargo plus efficace que celui qu'ils avaient déjoué pendant sept ans.

Deuxièmement, même si les fournisseurs occidentaux étaient parvenus à un accord instaurant un embargo sur les armes avec les Soviétiques, il restait d'autres états qui pouvaient jouer un rôle déterminant en la matière, comme la Chine ou le Brésil. Ce dernier fournissait sans conditions, des armes à bon nombre d'états du Moyen-Orient tels que l'Irak et la Libye (qui les réexpédiaient ensuite vers l'Iran) [4]. En 1980, la Chine exportait peu vers la région mais en 1986 elle avait engagé de très bonnes relations avec l'Iran [5]. Malgré le soutien apporté par la Chine à un embargo (une majorité écrasante au Conseil de Sécurité avait favorisé cet état de fait) elle résista toutefois à la volonté des Etats-Unis qui lui demandaient de restreindre ses relations avec l'Iran. Le véritable succès d'un embargo aurait nécessité l'accord de trois ou quatre petits producteurs (la Chine, le Brésil, le Chili, Israël) et l'accord tacite de fournisseurs potentiels (comme Taïwan, et les deux Corée), et un arrêt réel des ré-expéditions des équipements militaires par certains pays (la Libye et la Syrie notamment). Un tel accord aurait été extrêmement difficile à obtenir, de plus les Iraniens étaient conscients du fait qu'un embargo incomplet peut être contourné. Ceci ne fait que renforcer l'idée selon laquelle on ne saurait lier directement le changement des objectifs iraniens à la menace d'un embargo, même si ce dernier apparaît comme une simple extension des efforts précédents, entrepris par les Occidentaux, pour affecter les capacités iraniennes à continuer la guerre [6]. La force coercitive de telles menaces n'avait convaincu aucun état d'abandonner sa politique alors que des intérêts vitaux étaient en jeu. L'Iran accepta néanmoins le cessez-le-feu. La reprise de la péninsule de Fao et les incursions dans le territoire iranien [7] par les Irakiens ont profondément entamé le moral du pays. La faiblesse de la production pétrolière est à l'origine d'une sévère crise économique. L'Iran devait exporter environ 1,5 million de barils par jour pour financer son effort de guerre. La production du pays n'atteignait pas ce chiffre en 1988 [8]. Enfin, les heurts répétés avec la marine américaine (sans oublier la destruction d'un avion civil iranien) incitèrent les dirigeants iraniens à reconnaître "que les Etats-Unis se préparaient à envoyer leur marine dans le golfe Persique et allaient s'attirer le soutien du monde" () "Nous n'avions pas envisagé cette perspective" [9]. Les considérations spécifiques relatives à

l'embargo ne furent donc pas décisives dans l'acceptation par l'Iran du cessez-le-feu, même si l'incapacité du pays de se procurer des armes a joué un certain rôle.

### **Le pouvoir structurel, seul moyen efficace**

Ainsi, l'influence née des manipulations des réseaux de ventes d'armes par des puissances étrangères procède de l'exercice d'un pouvoir structurel (visant à ajouter ou à retirer certaines options politiques du calendrier). Les deux premières raisons qui motivèrent la décision de l'Iran d'accepter le cessez-le-feu sont liées aux politiques de ventes des gros fournisseurs d'armes : l'acquisition par l'Irak d'avions et de missiles lui permet de menacer la production pétrolière et le trafic maritime de l'Iran. Enfin, l'Irak fut capable d'exploiter sa supériorité militaire pour remporter des victoires sur le champ de bataille. Le commentaire d'un officiel iranien renforce l'idée du rôle structurel joué par les transferts d'armements : A la suite des offensives irakiennes les dirigeants iraniens ont évalué nos capacités, elles ne permettaient que des options extrêmement limitées car les puissances étrangères étaient prêtes à empêcher une défaite majeure de l'Irak [10]. La perspective d'une fin des combats sans la réalisation des objectifs des deux puissances en guerre fut imposée à l'Iran par la capacité des puissances étrangères à structurer la sécurité régionale. Les raisons de l'échec relatif : la diversification des approvisionnements

Lorsque l'on examine l'évolution des plans d'acquisitions des armes pendant la guerre Iran-Irak l'une des raisons de la limitation des possibilités et donc des objectifs des gros fournisseurs apparaît évidente. Les deux belligérants se sont tournés vers de nouveaux fournisseurs immédiatement après le début du conflit, pour faire face aux restrictions imposées sur l'approvisionnement en armes. Entre 1980 et 1983, l'Irak a acheté des armes auprès de 18 pays, dont la France, l'Union soviétique, l'égypte, la Chine, la Pologne, l'Italie, l'ancienne RFA, le Brésil, la Tchécoslovaquie et l'Arabie Saoudite [11]. L'Iran obtint des armes d'une vingtaine de pays environ, dont la Corée du Nord, le Vietnam, l'ancienne RFA, la Libye, la Chine, Taïwan, le Chili, la Syrie et Israël. En 1984 quarante états avaient déjà approvisionné le conflit en armes. Un an plus tard cinquante trois pays avaient pris part à la guerre d'une façon ou d'une autre.

Entre 1980 et 1987, l'Irak acheta pour 57 milliards de dollars (à sa valeur de 1988) de matériels militaires, alors que l'Iran s'était limité à 15,2 milliards de dollars d'importations [12]. Au début du conflit de grandes quantités d'armes américaines affluèrent en Iran, par

l'intermédiaire notamment d'Israël, de vendeurs privés et d'autres parties tiers. Même si la valeur en dollars ne reflètent pas avec exactitude la vraie valeur des armes fournies, on estime à 500 millions de dollars jusqu'en 1984, et à environ un montant similaire pour l'année 1985 [13], la participation d'Israël dans le commerce avec l'Iran. En 1985, les plans d'approvisionnement furent modifiés, et des échanges de pétrole contre des armes furent conclus avec la Chine (1,6 milliard de dollars) et avec Taïwan (300 à 400 millions de dollars) [14]. En 1986-87, l'Iran reçut environ 70 % de ses armes de la Corée du Nord et à la Chine, mais fut également approvisionné en armes soviétiques par la Syrie et la Libye, et en armes américaines par le Vietnam.

L'Iran et l'Irak investirent également dans une production nationale d'armes. En Iran, l'industrie de l'armement s'est développée dans les années sous le règne du Shah. En dépit d'une structure industrielle militaire de base peu importante, l'Iran produisait avant la fin du conflit ses propres missiles, ses roquettes, ses transports de troupes blindés (et amphibies) et ses vedettes lance-missile. En 1988, l'Iran annonça qu'il avait conçu un missile sol-sol de moyenne portée pouvant atteindre Bagdad [15]. L'Iran est désormais autonome dans le domaine des armes légères et des munitions. L'Irak quant à lui, a produit ses propres véhicules blindés, ses missiles et armes chimiques, ses obusiers, et ses lanceurs de roquettes multiples [16].

De plus, l'offre sur les armes soviétiques et américaines était relativement importante dans la mesure où d'autres états désiraient en vendre. Les armes soviétiques arrivaient en Irak via l'égypte, la Somalie, le Yémen du Nord, et en Iran via la Syrie et l'Irak [17]. Pendant l'embargo instauré par l'Union soviétique en 1981 et 1982 à l'encontre de l'Irak, l'égypte vendit l'équivalent de 800 millions de dollars de pièces détachées et d'équipements produits sur place à l'Irak. Lorsque l'Union soviétique reprit le commerce avec l'Irak les ventes de l'égypte déclinèrent [18]. Parfois ces exportations étaient effectuées avec l'approbation de l'Union soviétique (comme dans le cas des ventes à l'Iran de la Corée du Nord de la Syrie et du Liban). Dans d'autres cas l'initiative est purement locale comme dans le cas, sans suite, de l'acheminement par l'égypte vers l'Irak de 30 chars T55 de fabrication roumaine (jusqu'à ce que l'Union soviétique mette un terme aux envois) [19]. Les armes américaines transitèrent par Israël et le Vietnam avant d'arriver en Iran.

D'autres pays du Golfe diversifièrent d'eux-mêmes leurs sources d'approvisionnement provoquant ainsi une chute des ventes des deux



grands dans la région de 38 % entre 1984 et 1988. La part des autres fournisseurs occidentaux (Grande-Bretagne, France, Italie, ex-RFA) est passée d'environ 21 % à 25 %, cette augmentation est plus particulièrement due aux ventes françaises. La part de marché de la Chine est passée de zéro à 12 %. Les autres fournisseurs occupant 25 % (dont la Chine ce qui représente au total 37 % des parts de marché). La demande d'armement durant la guerre et les restrictions imposées par les gros fournisseurs, ont permis à d'autres pays vendeurs, moins importants certes, tels que l'égypte, le Brésil et le Chili de tripler et quadrupler leurs exportations, devenant des acteurs majeurs dans le système international des transferts d'armements. La part de marché détenue par ces pays tiers est passée de 4 % en 1972 à plus de 10 % à la fin des années 1980 [20].

### **Les transferts d'armes et la guerre : une hypothèse**

On peut tirer trois grandes leçons de la guerre Iran-Irak.

Premièrement la détermination des acheteurs n'a pas été entamée en dépit des manipulations des grands fournisseurs d'armes effectuées dans le but d'affecter le cours de la guerre. L'influence du pouvoir de marchandage exercée sur le client (rappelons que ce moyen de pression constitue l'un des principaux arguments justifiant les relations basées sur les transferts d'armes) se trouve ainsi très limité surtout lorsque des intérêts vitaux sont en jeu. La dépendance quasi absolue de l'Iran et de l'Irak à l'égard des armes américaines et soviétiques au début du conflit, n'a pratiquement pas donné aux superpuissances la possibilité d'exercer contre eux un pouvoir de marchandage. A aucun moment, la "carotte" de livraisons supplémentaires d'armes n'a suffi à faire évoluer de façon significative la politique étrangère de chaque partie face aux deux superpuissances. Quoiqu'il en soit, l'utilisation des approvisionnement en armes a joué un rôle déterminant en structurant l'environnement militaire de telle manière qu'un cessez-le-feu pouvait dès lors être accepté, impliquant de fait que ce type d'influence pouvait déboucher sur un succès.

Deuxièmement, les changements intervenus sur le marché international de l'armement ont réduit l'influence des grands marchands. La guerre Iran-Irak a contribué à cette évolution en permettant une participation plus importante des petits fournisseurs. Même si ces derniers virent, comme le Brésil ou le Chili, leurs exportations s'effondrer à la fin du conflit (et des années 80) le système ne recouvrera pas complètement son ancien caractère duopolitistique.

Troisièmement, le succès ou l'échec des restrictions opérées sur les transferts d'armement, ne dépendent pas seulement de la capacité des fournisseurs à parvenir à un consensus, mais également des ressources des pays acheteurs et de la nature de la guerre. En l'occurrence, chacun des deux clients était riche, possédait des liens commerciaux étendus aussi bien au niveau régional qu'international. Les deux acteurs se caractérisaient par une centralisation étatique (du moins après les premiers mois de la révolution iranienne), ils détenaient le pouvoir de supprimer toute menace à leur légitimité, et pouvaient compter sur un réseau régional d'amis, d'alliés prêts à leur apporter un soutien financier et militaire. Même si les tactiques de guerre furent dans un premier temps dictées par des facteurs locaux (géographie des champs de bataille, niveau d'entraînement des forces) et non par des problèmes de disponibilité d'armement, elles limitèrent la pression que les grands fournisseurs pouvaient exercer sur les belligérants. Le contrôle futur des transferts d'armes vers le golfe Persique : cadre général

Quelles sont les implications d'une telle analyse sur le rôle des transferts d'armes dans l'établissement d'une future structure de sécurité dans le Golfe ?

Au lendemain de la guerre Iran-Irak, les puissances étrangères, préférant soutenir leurs alliés respectifs, n'exercèrent que de faibles pressions sur les deux belligérants pour parvenir à un arrangement régional plus large. Entre avril 1988 et août 1990 les contrats de ventes d'armes les plus spectaculaires furent conclus par l'Iran, qui acheta notamment des missiles sol-mer Silkworm à la Chine et des chars T 72 (on parle aussi de Mig-29) à l'Union soviétique. Le Koweït, quant à lui, fit l'acquisition de chars T 72 en provenance de Yougoslavie, mais également d'Union soviétique tout comme l'Irak. L'Arabie Saoudite acheta des avions Hawks ainsi que des hélicoptères à la Grande-Bretagne et des chars M-1 aux Etats-Unis [21]. Depuis la guerre du Golfe, les puissances étrangères ont reconnu que leurs politiques futures dans le domaine des transferts d'armes auront une importance déterminante dans la gestion de la sécurité de la région.

La création d'une zone stable et sûre risque toutefois d'être difficile si les politiques de développement militaire à long terme ne sont pas définies clairement, en même temps que les intentions des puissances étrangères dans la région. Les politiques de transferts d'armes mal maîtrisées peuvent aisément bouleverser les équilibres militaires régionaux. Il suffit d'examiner, à titre d'exemple, la perception de l'Iran par l'Irak en 1980. Les arsenaux du Shah combinés au zèle de la

révolution islamique, représentaient pour l'Irak une future grave menace. L'attaque irakienne visa en partie à frapper l'Iran dans un moment de faiblesse. L'héritage le plus désastreux laissé par les Américains dans la région est donc la conséquence directe de leur politique de transferts d'armes à destination de l'Iran entre 1972 et 1979. Ce pays a en effet pu se constituer un arsenal susceptible de représenter une menace aussi bien pour les pays voisins que pour les autres clients des Américains [22]. Ajoutons que même si les perceptions subjectives des menaces (conditionnées par l'expérience de l'histoire et les diversités profondes existant entre les pays) sont cruciales dans les conflits régionaux, elles sont également en partie déterminées par les capacités militaires. Ainsi, les fournisseurs ont aujourd'hui l'opportunité unique, du moins virtuellement, de façonner l'arsenal de leurs clients et d'agir sur leurs perceptions. Ils seront capables, pour ainsi dire, d'exercer un important pouvoir structurel sur l'établissement d'un ordre, quel qu'en soit la nature, relatif à la sécurité dans le Golfe.

Utiliser de façon précise les transferts d'armes pour instaurer cette sécurité n'est toutefois pas chose facile, comme l'évidente confusion des politiques américaines le démontre. En dépit de l'initiative, annoncée par le Président Bush, visant à réduire le flux d'armes conventionnelles sophistiquées à destination du Golfe, des projets d'exportations d'armes vers la région, d'un montant total de 18 milliards de dollars, sont à l'étude. Un membre du Département d'état remarquait récemment à cet effet que "les politiques de ventes d'armes au Moyen-Orient sont désordonnées" [23]. Je m'efforcerai ici de dessiner les grandes lignes d'un régime éventuel sans toutefois rentrer dans le détail de la répartition des équilibres militaires régionaux, des menaces et des doctrines. Ce régime serait organisé autour des quatre aspects que présentent les transferts d'armement : caractéristiques et capacités, degré de sophistication, quantités, ravitaillement / maintenance / transformation et modification des matériels. Je laisserai de côté les deux derniers éléments qui dépendent d'accords de sécurité particuliers, trop spécifiques et précis. L'accord passé entre l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis interdisant aux F-15 de stationner sur la base aérienne de Tabuk d'où ils pourraient atteindre Israël [24], constitue un exemple de ce qui pourrait être fait à l'avenir. Les catégories d'armes

On peut effectuer un classement des acquisitions d'armement, en trois catégories en fonction des caractéristiques des équipements. Les armes, facteur de déstabilisation politique : missiles balistiques, armes nucléaires et chimiques. Les armes facteur de déstabilisation militaire :

bombardiers et avions d'attaques au sol à long rayon d'action, missiles tactiques de moyenne portée, chars lourds véhicules blindés, hélicoptères offensifs. Les armes facteur de stabilisation militaire : système d'artillerie à courte portée, système de défense aérienne, missiles sol-air de courte portée, mines, hélicoptère de transport, systèmes anti-char, véhicules légers, avions de chasse d'interception [25].

Ces catégories sont certes contestables dans la mesure où aucun système d'armes n'est strictement stabilisant ou déstabilisant. Toutefois les grands fournisseurs d'armes ont adopté une classification similaire. Ils se sont orientés vers l'interdiction des transferts d'armes de la première catégorie par l'intermédiaire du Régime du Contrôle de la Technologie des Missiles (M.TC.R), du Groupe des Fournisseurs Nucléaire de Londres, du Groupe Australie (armes chimiques), du Traité de Non-Prolifération et d'un Traité éventuel sur les armes chimiques. Les contrôles spécifiques imposés à l'Irak après la guerre au Koweït (résolution 687 du Conseil de Sécurité) [26] s'inscrivent dans cette politique. Enfin, toutes ces mesures devraient être complétées par un accord des états de la région sur la limitation de la production d'armes nucléaires et chimiques et par une plus grande acceptation des restrictions régionales (après la dissipation des incertitudes relatives au démantèlement des capacités irakiennes) qui pourront se concrétiser dans le cadre du traité de non-prolifération nucléaire et du traité sur les armes chimiques.

L'importance des armes non conventionnelles est toutefois plus politique que militaire, leur contrôle n'aurait que peu de répercussion sur la stabilité de la région s'il ne s'accompagnait pas également d'une limitation sur les autres systèmes d'armement [27]. Les grands fournisseurs ont opté pour des contrôles portant pour la plupart sur les armes de la seconde catégorie, s'accordant sur le principe de consultation et d'une prise en compte des indications des membres permanents du Conseil de Sécurité [28].

La troisième catégorie est constituée par des armes qui pourraient être facilement disponibles, compensant ainsi les limitations imposées sur les autres systèmes. Prenons pour exemple le besoin de l'Irak de développer un système de défense aérienne. Cette nécessité pourrait être reconnue du fait de la proximité des villes irakiennes de la frontière avec l'Iran. De même, l'étendue du territoire de l'Arabie Saoudite confère à cette dernière une importance stratégique de premier ordre, mais sa faible population et la vulnérabilité de son économie (basée sur le pétrole) exige un capital "intensif" de défense

s'appuyant sur des armes sophistiquées [29]. La proposition américaine de vendre de grandes quantités d'armes antiaériennes à l'Arabie Saoudite pourrait donc s'inscrire dans le cadre d'une politique de défense, cependant la présence d'hélicoptères d'attaque dans le marché proposé par les Etats-Unis est plus sujette à controverse. En tout cas, l'attention du public, qui s'est focalisée sur le montant en dollars de la vente est infondée, tout comme la tentative d'utiliser ces transferts comme instruments de marchandage dans un processus de paix plus étendu entre Arabes et Israéliens (la seconde partie de l'accord qui comprenait l'achat par l'Arabie Saoudite d'hélicoptères Apache, de F-15, de missiles Patriot et de chars M-1A2 supplémentaires, a été suspendue) [30]. Si l'on s'intéresse maintenant à la sophistication des matériels, seule une petite proportion de l'arsenal régional est constituée par des armes que l'on peut qualifier de plus évoluées. En 1987, 17 % de la totalité des chars et 14 % des avions appartenaient à cette catégorie. Avant l'invasion du Koweït, 19 % environ des chars et 30 % des avions de combats irakiens étaient considérés comme étant de "très bonne qualité", le reste étant dépassé ou obsolète [31]. Cela ne signifie pas pour autant que ces armes "périmées" soient inutiles, mais on peut expliquer ainsi, en partie au moins, pourquoi les armées du Moyen-Orient (qui se disent mal équipées) cherchent sans répit à obtenir des équipements sophistiqués. Ces détails chiffrés accroissent aussi le degré d'incertitude de l'évaluation de la menace dans l'élaboration des plans de défense. De combien de chars ou d'avions obsolètes faudra-t-il disposer pour éliminer un petit nombre d'opposants mieux équipés. La guerre récente suggère que les efforts devront être concentrés sur l'obtention d'une supériorité technologique, et plus spécialement sur les systèmes de commandes et de contrôles, domaines dans lesquels les pays du Moyen-Orient se trouvent en position de faiblesse.

Concernant le contrôle régional de l'armement, le faible degré de sophistication des arsenaux régionaux offre aux fournisseurs la possibilité "d'étouffer" les courses régionales aux armements et de maintenir les armes à un niveau de sophistication proche de celui déjà existant. Les vendeurs des armes les plus sophistiquées sont peu nombreux, et les petits producteurs comme le Brésil jouent, dans ce domaine un rôle moins important. Les systèmes d'armes les plus importants seraient constitués par les versions élaborées des équipements classés dans la seconde catégorie (chasseurs et bombardiers, chars d'assaut). Ces matériels sont produits par un petit nombre d'industriels (dans les rangs desquels on trouve la Chine, pour quelques armes). Seuls cinq états construisent et produisent des chasseurs-intercepteurs ou des chasseurs polyvalents très sophistiqués

et très performants, et huit assurent la fabrication de chars d'assaut technologiquement très avancés [32]. Les réserves émises sur les grandes lignes de la politique malheureuse du Président Carter (qui ne fut pas le premier à introduire un système d'armement plus sophistiqué dans la région) constitueraient une base de départ convenable. La Chine est, potentiellement, le "marchand" d'armes le plus déstabilisateur. Devenu premier fournisseur de l'Iran, son adhésion explicite aux grandes lignes énoncées par les membres du Conseil de Sécurité est un signe d'autant plus encourageant (spécialement lorsque l'on sait avec quelle bonne volonté la Chine a fourni, au Golfe, des armes "déstabilisantes" telles que des missiles sol-sol) [33]

## **Conclusion**

Au-delà de l'éloquence des discours et des propositions faites en 1991, il est clair que malgré des intérêts communs, les grands fournisseurs d'armes éprouveront quelques difficultés à adopter des politiques plus restrictives dans le domaine des transferts d'armements, pour promouvoir une stabilité régionale dans le Golfe. La coopération sera assombrie par des soupçons qui ne peuvent être dépassés que par des accords explicites, même si les accords tacites, souples et ambigus sont probablement indispensables pour parvenir à une coopération, à une participation des acteurs régionaux. Les difficultés rencontrées par les Etats-Unis pour obtenir un soutien public de l'Arabie Saoudite, avant 1990, sur la disponibilité de certaines facilités en temps de crise, ou la répugnance incessante de la plupart des pays à admettre des approvisionnements préalables à l'intervention américaine dans la région, illustrent l'importance des accords tacites. De plus, même si les intérêts communs sont perçus en tant que tels, chaque fournisseur devra toujours faire face à des pressions exercées par les lobbies nationaux, sera confronté à la nécessité de préserver une base industrielle de défense forte (l'obligeant donc à maintenir des politiques commerciales agressives), et à son désir d'obtenir des liquidités. Mais l'élément le plus important que nous révèle l'analyse du comportement des vendeurs d'armes lors de la guerre Iran-Irak est que, quelle que soit l'influence des protagonistes étrangers, ces derniers se battront toujours pour avoir la possibilité d'exercer un "pouvoir de marchandage" ou un "pouvoir structurel" sur les calendriers politiques et sécuritaires régionaux. Il existe une tension entre l'exercice du pouvoir de marchandage et celui du pouvoir structurel, et paradoxalement, une situation qui requiert des fournisseurs une attention aux impératifs de sécurité de leurs clients exige d'eux qu'ils se soumettent aux relations créées par les transferts

d'armes comme instrument de "marchandage". Le lien des ventes d'armes américaines à l'Arabie Saoudite avec les progrès apportés à une solution du conflit israélo-arabe au détriment d'autres intérêts américains, illustre parfaitement cet aspect du problème et nous renseigne sur la répercussion destructive que peut avoir une telle pratique. Confronté au refus des Etats-Unis de leur fournir des missiles Stingers supplémentaires, les Saoudiens ont acheté des armes britanniques, des chasseurs Tornados, et des missiles chinois. Les difficultés immédiates rencontrées par la proposition des ventes d'armes américaines à l'Arabie Saoudite devant le Congrès en sont l'exemple frappant [34].

L'expérience de la guerre entre l'Iran et l'Irak suggère que le pouvoir de marchandage que l'on peut tirer du commerce des armes peut décliner, selon les fluctuations de la nature du marché global des armes. Néanmoins, le désir sous-jacent de faire jouer de façon brutale des facteurs d'influence (punition ou récompense) occulte le pouvoir structurel, bien plus important, et auquel les fournisseurs pourraient avoir recours dans la zone du Golfe. La création d'un cadre sur les transferts d'armement guidant les comportements des fournisseurs représenterait un exercice de pouvoir structurel, mais il exigerait une coopération importante de ces derniers, dépendant en grande partie d'une prise de conscience de leurs intérêts communs. Dans certains domaines, comme celui des missiles balistiques et nucléaires et des armes chimiques, l'intérêt commun est déjà reconnu. En conséquence, la création d'un régime de sécurité nécessite un renversement des perceptions des bénéfices tirés du commerce des armes [35]. Une meilleure compréhension de ou des influences jouées par les ventes d'armes sur les conflits régionaux, comme celui qui opposa l'Iran à l'Irak, peut contribuer à faire évoluer ces perspectives.

[Retour à la première partie](#)

Directeur adjoint du Centre d'Etudes Internationales et Stratégiques,  
Maître de conférences de sciences politiques à l'Université de York à  
Toronto

---

[1] La menace de l'embargo prévoyait la divulgation en février 1988 d'un document sensé être la rédaction d'un texte de la résolution instituant l'embargo tel qu'il était soutenu par les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité. Stockholm International Peace Research Institute, World Armaments and Disarmament : Yearbook

1988, Londres : Oxford University Press, 1988, p. 514, cité ci-après sous les initiales SIPRI Yearbook. Les efforts poursuivis par les Américains pour obtenir un soutien impliquaient un arrêt des exportations de haute technologie vers la Chine, l'un des principaux fournisseurs de l'Iran. Washington Times, 9 juin 1987 ; Toronto Star 10 mars 1988.

[2] Cf. Middle East International, 5 mars 1988, pp, 11, 17. Les Soviétiques insistèrent sur la nécessité de lier la coopération née de l'embargo à la création d'une force navale internationale pour assurer l'embargo dans le Golfe. Cette proposition fut rejetée par les Etats-Unis.

[3] Eric Hooglund, "Factions Behind US. Policy in the Gulf", Middle East Report, mars-avril 1988 ; Le Monde, édition internationale, sélection hebdomadaire, 31 décembre au 6 janvier 1988 ; Independent, 6 août 1987 ; Christian Science Monitor, 6 mai 1988 ; Globe and Mail (Toronto) 26 avril 1988 ; International Herald Tribune, 26 novembre 1986, 3 juin 1987 ; Christian Science Monitor, weekly world edition, 12 octobre 1987. Le Monde, 5 mars 1987 ; Aviation Week and Space Technology, 1 février 1988, p. 86 ; Anthony Cordesman, The Impact of Affairs atfers on the Iran/Ira War, Londres : Royal United Services Institute, 1987 ; SIPRI, Yearbook 1988, p. 191 ; Diane Johnstone, op. cit., p. 8.

[4] Middle East Monitor, 1er décembre 1985.

[5] Selon le SIPRI, Yearbook 1986, pp. 351 et suivantes, p. 380, p. 410, et le Middle East Report, septembre-octobre 1987, la Chine a fourni à l'Iran des avions, des chars, des missiles SAM (soviétiques) et de l'artillerie. Voir aussi Le Monde, 7 avril 1988 ; MEED, 19 mars 1988. La Chine a cependant, du moins apparemment, stoppé ses livraisons de missiles sol-mer Silkworm à l'Iran.

[6] L'embargo visait à atteindre les orientations iraniennes en forçant le pays à adhérer à la résolution 598 par la menace de punition et s'apparente ainsi à l'exercice d'un pouvoir de marchandage.

[7] Ephraim Karsh, "Military Lessons", op. cit., p. 213 ; Globe and Mail, 2 juin 1988.

[8] Anthony Cordesman, "The Iran-Iraq War : 1984-86", RUSI Defence Yearbook 1987, Londres : Brassey Publishers, 1987 p. 328. L'Iran exportait entre 500 000 et 1,5 million de barils par jour.



[9] Déclaration. De Musaui Arbelli, chef de la Cour suprême, cité dans FBIS : Near East and South Asia, 9 février 1989 ; Elizabeth Gamien, "US. Military Intervention in The Iran-Iraq War (1987-8)", article présenté lors de la Conférence annuelle de l'Association pour les études internationales (International Studies Association) Londres, mars 1989.

[10] FBIS : Near East and South Asia, 9 février 1989.

[11] SIPRI, Yearbook, 1984, p. 198 ; Globe and Mail (Toronto), 31 mai 1988. La liste la plus complète des fournisseurs est proposée par Anthony Cordesman, *The Impact of Arms Transfers*, p. 14 (informations provenant du Département d'état).

[12] ACDA, WMEA, 1989, p. 93.. Ces chiffres, même si celui attribué à l'Iran paraît sous-estimé, reflètent néanmoins une inégalité de l'accès au marché de l'armement en général. Le net avantage de l'Irak permit à ce pays de faire face et de contrebalancer la supériorité iranienne en effectifs humains et d'accepter de bonne grâce de faire des prisonniers[[Anthony Cordesman, *The Impact of Arms Transfers*, p. 2.

[13] Ralph Kireg, op. cit., p. 43 ; Bishara Bahbah, "Israel's Private Arms Network", *Middle East Report*, vol. 17, n° 1, janvier-février 1987, pp. 9-10, citant un article de l'Observer, 29 septembre 1985 ; voir également El Azhary op. cit., p. 95, qui suggère qu'Israël a organisé des livraisons d'armes d'un montant de 50 à 100 millions de dollars, dans les 18 premiers mois de la guerre.

[14] SIPRI, Yearbook 1986 pp. 351 et suivantes. Ce rapport ne fut pas approuvé par la Chine ; *London Times*, 29 mars 1985 ; *Daily Telegraph*, 2 juillet 1985 ; *Middle East Report*, septembre-octobre 1987 ; SIPRI Yearbook 1987, pp. 249-50 ; Yearbook 1988, pp. 231-34.

[15] Le missile (d'une portée de 130 km) était produit au rythme de 20 par jour en 1988. Ce n'était pas le premier missile de fabrication locale ; depuis 1986 le missile Eagle (d'une portée de 40 km) a été l'objet d'une production massive. MEED, 2 avril 1988 ; *Jane's Defence Weekly*, 23 juillet 1988. Voir aussi A. T Schulz, "Iran" in Michael Brzosha et Thomas Ohlson, *Arms Production in the Third World*, Londres : Taylor and Francis, 1986 pp. 147-161 ; MEED, 19 mars 1988.

[16] La plupart des armes étaient conçues à partir de plans étrangers ou comportaient des éléments, des composants étrangers. Le détail de la production locale des armes est tiré des données de l'auteur constituées à partir de Jane's Defence Weekly et International Defence Review.

[17] Roderic Pitty, op. cit., p. 25 ; SIPRI, Yearbook 1987.

[18] Les ventes d'armes de l'égypte à l'Irak approcheraient selon certaines sources le milliard de dollars. Raimo Väyrynen et Thomas Ohlson, "Egypte : Arms Production in the Transnational Context", in Brzosha and Ohlson, p. 121. Les transferts opérés à partir de la Syrie, de la Libye, de la Corée du Nord portaient, pour la plupart, sur des armes soviétiques destinées à être réexpédiées.

[19] SIPRI, Yearbook 1984, p. 199, Yearbook 1985, p. 400. Le contrat de départ portait sur l'acquisition de 200 chars.

[20] ACDA, WMEAT différentes années. Depuis 1984 cette part de marché a enregistré une baisse de 14,1 %.

[21] Janes Defence Weekly 23 juillet 1988, 22 avril 1989, 2 septembre 1989, 6 octobre 1991, 16 février 1991 ; SIPRI, 1990 Yearbook.

[22] les déclarations officielles irakiennes revendiquant la légitimité des droits historiques sur les eaux territoriales le confirment. Voir les déclarations de Saddam Hussein dénonçant les accords de 1975 et annonçant les intentions guerrières de l'Irak (17, 27 septembre 1980), in Abdelkader Behabdallah, La question du Chatt-el-Arab, Montréal : Les éditions Canada-Monde Arabe, 1982, pp. 102, 164-165.

[23] Cf. Jane's Defence Weekly, 23 mars 1991. Voir aussi Far East Economic Review, 4 avril 1991 ; International Herald Tribune, 29 avril 1991 ; Manchester Gardian, 14 mars 1991 ; Financial Times, 9 mars 1991 ; Globe and Mail, 30 mai 1991.

[24] Cf. New York Times, 16 septembre 1985 ; voir aussi Anthony Cordesman, "The Gulf and the Search for Strategic Stability", pp. 948-950.

[25] Cette classification trouve son parallèle dans celle développée par Carl Conetta, Charles Knight et Lutz Unterseher in "Toward defensive restructuring in the Middle East", Research Monograph, Cambridge, Mass. : Commonwealth institute, février 1991.

[26] 17 états sont à l'heure actuelle membres du MTCR (dont les plus importants producteurs d'armes occidentaux). L'Union soviétique n'est pas membre mais a manifesté sa volonté de le devenir. Voir le discours d'édouard Schevardnadze à l'OTAN et aux ministres des Affaires étrangères du pacte de Varsovie, 6 mars 1989. William Potter et Adam Stulberg, "The Soviet Union and the Spread of Ballistic Missiles", *Survival*, vol. 32, n° 6 novembre/décembre 1990, pp. 543-557. Sur les efforts français relatifs au contrôle des exportations des armes conventionnelles, voir *Le Monde*, 4 juin 1991 ; *International Herald Tribune*, 3 juin 1991.

[27] Les erreurs de jugement relatives à l'efficacité des missiles balistiques et chimiques font suite à la guerre Iran-Irak, et ont été commises notamment par les combattants eux-mêmes ; Voir Thomas McNaugher, "Ballistic Missiles and Chemical Weapons : The Legacy of the Iran-Iraq War", *International Security*, 15 : 2, automne 1990, pp. 534.

[28] Les grandes lignes furent fixées lors de la rencontre du mois d'octobre. Celles-ci prévoyaient notamment le partage des informations relatives aux ventes de chars, d'artillerie, d'avions militaires, de bateaux et de certains systèmes de missiles au Moyen-Orient. *New York Times*, 20 octobre 1991. La première rencontre a eu lieu à Paris l'été dernier.

[29] Comme le souligne Anthony Cordesman, si l'on se réfère au cycle de vie des armes en général, le prix d'achat du matériel de haute technologie est moins élevé que celui des équipements de "seconde catégorie". *Western Strategic Interests in Saudi Arabia*, Londres : Croom Helm, 1987, *passim*.

[30] Cf. *Daily Telegraph*, 28 septembre 1990 ; *Financial Times*, 21 septembre 1990 *Jane's Defence Weekly*, 12 janvier 1991.

[31] Le T72 et le Centurion sont considérés comme des chars sophistiqués. Parmi les avions, les Mirage F-1 et 2 000, les Mig-29, Mig-25, Su-20, Su-24 et Su-25 sont eux aussi considérés comme très sophistiqués. Les sources de ces données figurent dans le tableau 1. En 1990, seuls 12 % des chars et 17 % des avions présents dans les armées du Golfe étaient des modèles très avancés.

[32] *International Institute for Strategic Studies, The Military Balance, 1988-89*, Londres : IISS, 1988.

[33] Sur les tentatives antérieures, voir New York Times, 24 avril 1988, 22 juin 1988 ; Jane's Defence Weekly 17 septembre 1988. Pour une analyse des raisons qui ont poussé les Chinois à ne pas coopérer voir John Lewis, Hua DI et Xue Litai, "Beijing's Defense Establishment", International Security, 24 septembre 1990 ; Times, 21 septembre 1990 ; Jane's Defence Weekly, 6 octobre 1990 et 12 janvier 1991.

[34] Comme le dit un officiel américain "mes amis saoudiens me demandent () Comment les Américains peuvent-ils donner des missiles Stingers aux Afghans et affirmer ensuite que ces missiles seraient moins à l'abri, moins en sûreté dans le Golfe ?", Aviation Week and Space Technology, 1 février 1988. En ce qui concerne le dernier accord conclu, voir le Financial Times, 24 septembre 1990 ; Jane's Defence Weekly, 6 octobre 1990 et 12 janvier 1991.

[35] Pour une critique sévères des politiques poursuivies par le Congrès, voir Donald Neff, " US arms and the Arabs : Why they shop elsewhere ", Middle East International, 22 juillet 1988 ; Thalif Deen, "Saudi Deal a "slap" for Congress", Jane's Defence Weekly, 23 juillet 1988.